



Le Plessis – Tréville
Val de Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt cinq novembre, 19h00, le Conseil Municipal de la Ville du Plessis-Tréville, légalement convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Didier DOUSSET, Maire.

Étaient présents :

M. Didier DOUSSET, M. Alexis MARECHAL, Mme Carine REBICHON-COHEN, M. Bruno CARON, Mme Françoise VALLEE, M. Jean-Marie HASQUENOPH, Mme Lucienne ROUSSEAU, M. Didier BERHAULT, M. Alain TEXIER, Mme Delphine CASTET, Mme Mathilde WIELGOCKI, M. Ronan VILLETTE, M. Pascal ROYEZ, Mme Elise LE GUELLAUD, M. Nicolas DOISNEAU, Mme Monique GUERMONPREZ, M. Anthony MARTINS, Mme Sylvie FLORENTIN, M. Joël RICCIARELLI, Mme Aurélie MELOCCO, M. Marc FROT, Mme Cynthia GOMIS, M. Thomas LABRUSSE, Mme Marie-José ORFAO, M. Hervé BALLE, Mme Nora MAILLOT, M. Rémy GOURDIN, Mme Sabine PATOUX, Mme Véronique SALI-ORLIANGE, Mme Mirabelle LEMAIRE, M. Didier DELORME, M. Matthieu PUECH, M. Alain PHILIPPET

Absent(es) excusé(es) représenté(es) par pouvoir :

- Mme Floriane HEE : pouvoir à M. Alexis MARECHAL
- Mme Viviane HAOND : pouvoir à Mme Monique GUERMONPREZ

Secrétaire de séance : Mme Monique GUERMONPREZ

Secrétaire auxiliaire : M. François PAILLÉ

o o o o

2020-074 - ÉLABORATION D'UNE DÉMARCHE VISANT AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION NÉCESSITANT L'ABATTAGE D'ARBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,

30 pour,

3 contre :

Mme PATOUX, Mme SALI-ORLIANGE, M. DELORME

2 abstention(s) :

Mme LEMAIRE, M. PUECH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 113-1, et suivants L151-23 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er février 2017 par délibération n°CT2017.1/006 du Conseil de Territoire du Grand Paris Sud Est Avenir, et mis à jour le 5 décembre 2019 par arrêté territorial n°AP2019-045 ;

VU l'article UG 6 du PLU précisant les règles du coefficient de biotope par surface ;

VU les Orientations d'Aménagement et de Programmation annexées au PLU, et en particulier les 7 unités paysagères de la ville incluant des préconisations par quartier ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de préserver son cadre de vie et sa couverture végétale ;

CONSIDÉRANT les enjeux du maintien de la biodiversité à l'échelle de chaque parcelle ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'assurer un rôle de conseil auprès des Plesséens désireux de réaliser des aménagements ou d'élaborer un projet de construction prévoyant ou nécessitant d'abattre des arbres ;

ENTENDU l'exposé de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire Adjoint chargé de la Biodiversité, de la Transition Écologique et de l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de formaliser une démarche préalable de demande écrite d'abattage d'arbre à déposer par tout propriétaire, porteur de projet ou syndic auprès de la direction de l'urbanisme ;

PRÉCISE que la demande sera complétée par un plan de repérage si besoin ;

PROPOSE que le demandeur bénéficie d'une visite sur le terrain et de conseils de la direction des parcs et jardins ;

DIT qu'une réponse écrite sera adressée au demandeur, comprenant si besoin des préconisations et des prescriptions ;

INDIQUE que ces dispositions ne se substituent pas à la réglementation des espaces boisés classés régie par l'article L 113-1 du Code de L'Urbanisme, ni aux demandes de permis de construire ou déclaration préalable ;

DIT que la Police Municipale assurera la bonne application de ces dispositions en lien avec le service des parcs et jardins et la direction de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Didier DOUSSET

Acte certifié exécutoire, compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 30/11/2020
De sa publication le 30/11/2020
De sa notification le 30/11/2020
P/Le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services



François PAILLÉ